



Association Régionale de Copropriétaires de Nantes Atlantique

27 rue du calvaire de Grillaud 44100 NANTES

(\* aucune permanence à cette adresse postale

www.arcna.fr Tél : 02 49 44 24 13 Email : arcna@arcna.fr

**BULLETIN D'ADHESION ASL**

N° d'adhérent:

..... **A** .....

Une adhésion à l'ARCNA est souscrite par le **Bureau de l'A.S.L** nommée :

Nb de lots principaux : .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville .....

**PRESIDENT(E) de l'A.S.L (ou son Correspondant ARCNA)**

Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° Portable : ..... Email : ..... @ .....

Profession : ..... Nombre de conseillers : .....

**SYNDIC GESTIONNAIRE**

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone: ..... Email : ..... @ .....

**COTISATION:** Pour les services indiqués au verso, la cotisation à verser lors de la signature est égale à **un droit fixe de 100 € plus une part variable de 3,45 € par lot principal**, soit une cotisation totale de : **100 € + (..... x 3,45 €) = ..... € (cette somme est plafonnée à 800 €)**

pour la période annuelle **du mois** de : ..... **202.. au mois** de..... **202..**

Le contrat est conclu pour **un an**, la cotisation reste acquise en cas de radiation, ou de démission.

L'adhérent s'engage à retourner le questionnaire «*Profil de votre copropriété* » qui lui aura été envoyé par l'ARCNA.

**Virement ou chèque à l'ordre de : ARCNA (précisez le n° d'adhésion)**  
**IBAN : FR3720041010111053860J03213 BIC : PSSTFRPPNTE**

Fait à.....le.....2024

Signature du trésorier de l'ARC Nantes Atlantique

Signature de l'adhérent

## Adhérents « ASL » : engagement de prestations.

L'ARC Nantes Atlantique s'engage dans le cadre de la présente adhésion, référencée au recto, à faire accéder le bureau de l'ASL aux services suivants :

- ✓ Accès gratuit aux formations mensuelles pour tous les membres du bureau d'ASL
- ✓ Accès gratuit à des sessions de formations spécifiques
- ✓ Accès en visio aux ateliers organisés par les 5 associations régionales membres de la FNACC
- ✓ Consultations, sur rendez-vous, lors des permanences
- ✓ Réponses sous 10 jours ouvrables aux consultations par écrit : courrier postal ou courrier électronique adressé à : [arcna@arcna.fr](mailto:arcna@arcna.fr) en précisant votre n° d'adhérent
- ✓ Bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (RC) pour les membres du bureau d'ASL (sous réserve de validation, par l'ARCNA, de la convocation et du procès-verbal de votre dernière AG, si votre ASL n'est pas gérée par un syndic professionnel)
- ✓ Accès à la zone "adhérents" du site de l'ARCNA [www.arcna.fr](http://www.arcna.fr)
- ✓ Notez que pour des raisons d'éthique et de connaissances techniques, nous ne pourrions en aucun cas :
  - Préconiser un syndic ou tout autre prestataire habituel en ASL.
  - Répondre à des demandes d'études de dossiers techniques et/ou de choix de types de matériaux et solutions pour l'entretien et/ou la rénovation de votre ASL.

*Pour bénéficier rapidement de tous nos services*

- *Si votre syndic professionnel paye la cotisation : merci de retourner à l'ARCNA l'un des 2 exemplaires du bulletin d'adhésion, daté et signé, l'autre exemplaire étant à adresser à votre syndic qui devra le retourner à l'ARCNA accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement*
- *Si le Conseil Syndical avance la cotisation : merci de retourner à l'ARCNA le bulletin d'adhésion, daté et signé, accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement*
- *En cas de renouvellement de votre adhésion, le paiement de la cotisation couvre la période annuelle contiguë à la précédente. Une relance est adressée en cas de non-paiement à l'échéance.*
- *Dans l'attente du paiement : l'assurance RC, nos consultations et l'accès au site sont temporairement suspendus.*